



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 19 octobre 2020

Le Préfet condamne les actes de vandalisme perpétrés cette nuit sur des radars tourelles

Dans la nuit du 18 au 19 octobre 2020, des radars tourelles ont été la cible d'actes de vandalisme. Il s'agit d'une nouvelle génération d'équipements déployés en Martinique en remplacement des radars détruits.

Ces dispositifs qui ont pour vocation première de sauver des vies, ont été implantés dans des zones où de nombreux accidents corporels graves ont été constatés ayant pour principale cause une vitesse excessive.

C'est notamment le cas pour l'équipement installé sur la RN5 au niveau de l'aéroport qui répond à une demande forte des salariés de la station VITO, suite au décès d'un de leur collègue victime d'un accident de la route.

Une plainte a été déposée et une enquête est ouverte pour identifier les auteurs de ces actes de vandalisme.

Le préfet de la Martinique condamne ces actes avec fermeté et rappelle que les contrevenants s'exposent à des sanctions lourdes pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende ou 7 ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende en cas de délits commis en réunion.

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle
Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42
oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr
Sylvie DONDON : 06 96 45 39 76
sylvie.dondon@martinique.pref.gouv.fr

